



FNASCE
couleur passion

La Chasse au Trésor

Règlement



du 13 décembre au 20 février 2022

Règlement du Concours

Article 1 - Organisation :

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE) organise pour l'hiver 2021-2022 le concours suivant :

La Chasse au Trésor

défini par le présent règlement.

Article 2 - Dates :

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Diffusion des résultats
La Chasse au Trésor	13/12/2021	28/02/2022	Site FNASCE Onglet Culture

Article 3 – Participation et transmission :

Le concours est ouvert à tous les adhérents des Asce ou leurs ayants-droit. La participation peut être individuelle ou collective selon les prescriptions de l'article 11 du présent règlement. Tous les échanges se feront uniquement par courriel en **pdf**.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Chaque adhérent doit transmettre **simultanément** :

- a) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,
- b) à Dominique Citron (FNASCE)

son bulletin "Réponse" (compréhensible et, lisible dans le cas d'une rédaction manuscrite).

Il y sera répondu dans les meilleurs délais (au vu de cette période particulièrement propice aux congés) simultanément :

- a) à l'adhérent
- b) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,

Tous les bulletins « Réponse » (compréhensible et lisible) doivent parvenir lors des 8 premières semaines (cf article 7 "Présentation").

La 9ème semaine est réservée à l'envoi de la réponse finale en utilisant le bulletin "Réponse Finale" (dûment complété informatiquement) **UNIQUEMENT par courriel (en pdf)** à dominique.citron@i-carre.net**pour le 12 février 2022.**

Article 4 - Modifications éventuelles :

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler ledit concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des Vice-présidents Culture et/ou Présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

Article 5 - Application du règlement, litiges :

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence de la Commission Permanente Culture (CPC) de la FNASCE. Ses décisions sont sans appel.

Les litiges éventuels seront examinés par Comité Directeur de la Fédération après consultation de la CPC.

Article 6 – Jury :

Le jury est constitué des membres de la Commission Permanente Culture de la FNASCE.

Article 7 – Présentation :

Une histoire composée de 11 chapitres et 8 jeux. Le concours se déroule sur 9 semaines.

Chaque semaine un épisode de l'histoire accompagné d'un jeu sera lancé.

Il conviendra d'y répondre en utilisant le bulletin réponse (exemple ci-dessous) adéquat joint lors de chaque lancement.

Exemple :

La Chasse au Trésor - Bulletin Réponse :			
Jeu n°1			
Nom	Prénom	Âge	N°d'adhérent
Email adhérent :			
Email Vp Culture (ou Président.e) :			
Date d'envoi :			
Jeu n° :			
Votre réponse :			
Juste	Erronée	Lettre frappée sur le Louis d'Or	
Date :			

La réponse sera adressée simultanément à Dominique Citron **et** au VP Culture de son ASCE.

Huit semaines seront accordées comme période de « réponses » pour obtenir la lettre frappée sur le Louis d'or.

La semaine suivante sera consacrée à l'envoi de la solution pressentie (aucun envoi de solution ne devra être adressé à Dominique Citron avant la 9ème semaine).

Calendrier des semaines :

Semaine 1	Du 13 décembre au 17 décembre
Semaine 2	Du 20 décembre au 24 décembre
Semaine 3	Du 27 décembre au 31 décembre
Semaine 4	Du 3 janvier au 7 janvier
Semaine 5	Du 10 janvier au 14 janvier
Semaine 6	Du 17 janvier au 21 janvier
Semaine 7	Du 24 janvier au 28 janvier
Semaine 8	Du 31 janvier au 4 février
Semaine 9	Du 7 au 12 février

Article 8 – Thème : « La chasse au Trésor :

Une histoire à lire par épisode, composée de 11 chapitres et 8 jeux sur une durée de 8 semaines. Chaque bulletin réponse doit être envoyé à Dominique Citron. En retour le participant recevra un Louis d'or frappé d'une lettre à collecter en vue de la réponse finale si la réponse est exacte.

Article 9 – Limitation :

Conformément à l'article 7 "Présentation" : Chaque participant a droit à une seule réponse pour chaque jeu proposé à adresser simultanément à la CPC (*Dominique Citron*) **et** son ASCE (VP Culture ou Président (e)).

Au terme de la 9eme semaine, l'adhérent ne pourra proposer qu'une seule réponse définitive dans le délai imparti.

Aucune demande de modifications ou substitution éventuelles ne sera prise en compte.

Article 10 – Présentation de la participation au concours :

Format :

Vous allez recevoir 9 bulletins réponses dont 8 pour chacune des semaines du concours. Le 1^{er} vous sera adressé lors de votre inscription dès le 1^{er} jeu, les suivants au fil du calendrier et le 9^e sera affecté à la découverte du code secret.

Article 11 – Participation collective :

Si deux personnes ou plus, ont choisi de mettre leurs recherches en commun, elles sont invitées à n'adresser qu'un seul bulletin, soit avec leurs noms, soit avec la seule mention de leur Asce, à charge pour celle-ci de répercuter l'éventuelle récompense.

Article 12 – Classement :

En cas d'égalité **une question subsidiaire** sera adressée aux participants exaequo.

Article 13 – Récompenses :

Une récompense globale de 300 euros sera attribuée à un seul et unique gagnant. Cette récompense sera transmise par virement sur le compte de l'ASCE à charge pour elle de lui reverser cette somme dans les meilleurs délais.

1^{er} prix : 300 €

Bonne chance à toutes et à tous

La CPC